

2025-02-18

M.R.C. D'ARTHABASKA

150 Rue Notre Dame O, Victoriaville, QC G6P 1R9

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS SUR LE PROJET DE FORAGE ET D'EXPLOITATION MINIÈRE

-ARGUMENTAIRE-

La municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a depuis toujours eu une vocation villégiature qui est soutenue par l'ensemble de nos résidents. À l'intérieur de la M.R.C. d'Arthabaska, nous sommes la seule municipalité ayant 5 lacs sur son territoire ce qui la rend unique en soi. La municipalité et ses associations ont pris soin au fil des ans de s'assurer que nos bassins versants ne deviennent pas une source de contaminants pour nos plans d'eau qui ne sont pas uniquement utilisés à des fins récréatives mais aussi comme eau de consommation pour les riverains. Les considérations suivantes sont donc de mise :

Considérant que l'approvisionnement et la protection des eaux potables constituent une priorité absolue pour notre municipalité ;

Considérant que notre schéma d'aménagement repose sur une approche axée sur la protection de l'environnement ;

Considérant que la municipalité a également entrepris des démarches pour valoriser et protéger les terres publiques conformément à notre orientation municipale également axée sur la protection de l'environnement ;

Considérant qu'une étude par une firme d'expert (IMPLANTATION D'UN PARC RÉGIONAL SECTEUR SAINTS-MARTYRS-CANADIENS CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CLD) – VICTORIAVILLE ET SA RÉGION) Datant d'octobre 2022 a démontré le potentiel de développement de notre municipalité afin de créer une zone récréotouristique via un aménagement territorial autogéré ou la création d'un parc régional ;

Considérant qu'un groupe d'investisseur a fait l'acquisition d'un territoire dans le but d'y faire un développement récréotouristique incluant la construction de multiples unités à des fins locatives. Le but est de créer un complexe axé sur la vie en plein air dans un environnement sain ;

Considérant que notre municipalité à travers notre M.R.C. a déposé un plan sommaire en 2024 pour créer une réserve de biodiversité dans notre milieu. Un plan d'action est prévu pour 2025 suivant l'acceptation du plan sommaire de 2024. Un sentier pédestre est aussi prévu au mont Louise ainsi que la création d'un sentier d'interprétation en milieu humide. Cette démarche démontre à nouveau l'engagement de notre municipalité envers la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine naturel ;

Considérant que les forages et l'exploitation de ces types de minerais dans le bassin versant du lac Coulombe et du lac Aylmer pourraient avoir un impact néfaste sur la qualité de l'eau consommé par ses riverains. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les études d'impacts nécessaires dû aux échéanciers très courts requis par le gouvernement du Québec dans ce dossier ;

Considérant que la zone concernée par le claim minier a un fort potentiel d'être localisé à proximité ou dans un milieu humide. Cette situation aurait comme effet de causer préjudice aux riverains du lac Coulombe et Aylmer (qualité de l'eau de consommation) en plus d'avoir un impact sur le développement du milieu naturel du secteur visé par notre développement récréotouristique (voir "portrait du lac Coulombe 2024 par le groupe RAPPEL)

Considérant que toute exploitation minière a un début et une fin, mais que le processus de forage et de dynamitage comporte un risque élevé de contamination de l'environnement, notamment par la déformation du relief, la pollution des eaux de surface et souterraines, ainsi que la détérioration de la qualité de l'air et du climat local ;

Et malgré les délais très courts qui nous sont imposés, nous exprimons une décision ferme et sans équivoque : nous sommes opposés au forage et à l'exploitation d'une mine éventuel.

M. Gilles GOSSELIN

Maire de Saints-Martyrs-Canadiens

BIEN A VOUS,

VOTRE NOM